

# RYTHMIQUE CLUB DE NIMES METROPOLE - 2008/2009

	Règlement en	section école de GR	Section DC2 et CF1, 2 et 3	Section compétition avancée	Section à Horaires aménagés
<b>Gym Adulte</b>	<b>1 Fois</b>	100 € + 35 €			
	<b>2 Fois</b>	75 € + 60 €			
<b>Ecole de GR</b>	<b>1 Fois</b>	140 € + 35 €			
	<b>3 Fois</b>	65 € + 55 € + 55 €			
<b>Compétition GR</b>	<b>1 Fois</b>		200 € + 35 €	225 € + 35 €	280 € + 35 €
	<b>3 Fois</b>		79 € + 78 € + 78 €	87 € + 87 € + 86 €	105 € + 105 € + 105 €
	<b>4 Fois</b>			65 € + 65 € + 65 € + 65 €	79 € + 79 € + 79 € + 78 €

*Afin de nous faciliter la tâche, nous vous remercions de respecter le montant des différentes échéances*

## **UNE SEULE COMMANDE SERA FAITE PAR AN**

**DEBARDEUR DU CLUB** : ...obligatoire pour toutes les gymnastes... **8 €** (chèque déposé à l'inscription)

**ENSEMBLE SHORTY** : ...obligatoire pour les gymnastes en CF..... **20 €** (chèque déposé à l'inscription)

**SURVETEMENT**: ...obligatoire pour toutes les gymnastes en compétition.. **54 €** (chèque déposé à l'inscription)

**LOCATION DE JUSTAUCORPS** .....pour les gymnastes en DC, en compétition avancée et en HA..... **15 €**  
(réglé à l'inscription avec chèque de caution de 100 euros)

\***Nos tarifs** sont annuels.

\***La cotisation** peut être réglée en 1 ou plusieurs fois par chèque **uniquement**.

Encaissement : début Octobre, début Novembre et début Décembre.

La cotisation n'est ni remboursable, ni transmissible et ne tient aucun compte de l'assiduité (toutefois, pour les personnes ayant procédé à la réinscription en Juin 2008, la restitution des chèques sera faite aux intéressés si la gymnaste a changé d'avis avant la reprise des cours)

\***Pour l'ensemble des sections les 35 Euros** supplémentaires correspondent à une participation aux frais d'affiliation, de licence (école de GR ou compétition) et d'assurance auprès de la Fédération, du comité régional et du comité départemental (obligation statutaire de la FFG).

\* **Pour les familles inscrivant plusieurs enfants**, les tarifs de la cotisation sont **dégressifs** : - 30 % pour le second enfant, - 50 % pour le troisième enfant, gratuité pour le quatrième et les suivants. Les 35 euros de licence/assurance sont des frais fixes et devront être réglés intégralement pour chacun des enfants.

## **Papiers nécessaires à fournir :**

- 2 Photos d'identité
- Un certificat médical (qui pourra être donné en septembre 2008) précisant : "apte à pratiquer la Gymnastique Rythmique en compétition" (sans cette mention, le certificat sera refusé lors de l'inscription)
- 10 enveloppes (petit format, **longues, autocollantes**), timbrées au tarif normal en vigueur et libellées à votre adresse (*en précisant le nom de la gymnaste et celui des parents si les noms sont différents*)
- La fiche de renseignements du club ci-jointe

T.S.V.P. ➔